

Les Acteurs du maintien à domicile

Parmi les différents acteurs du maintien à domicile - *entre le service public et le privé lucratif* - les associations sont porteuses d'une longue expérience dans le secteur des services d'aide aux personnes et défendent des valeurs spécifiques.



Les valeurs et savoir-faire que nous défendons

- ▶ Primauté de la personne
 - ◆ Respect de la personne
 - ◆ Relation d'aide
 - ◆ Ecoute, suivi
- ▶ Lien social et proximité
- ▶ Non lucrativité
 - ◆ Un mode de gestion basé sur la gouvernance associative
- ▶ Qualité de la prise en charge des usagers
- ▶ Structuration de l'organisation
- ▶ Professionnalisme des intervenants

Conférence organisée en partenariat avec :



Aide à Domicile



A Domicile Corrèze



F.A.P. 87



Uniopss en Limousin - Clotilde Guillon
46 avenue des Bénédictins - Le Capitole - 87000 LIMOGES
Tél. 05 55 03 13 85 - Fax 05 55 11 05 61

Conférence organisée dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et Solidaire en Limousin - 20 novembre 2008 à Limoges

Un autre regard sur le maintien à domicile Enjeux et perspectives



Conférence du 20 novembre 2008

»»» *Connaître les différents services en faveur
du maintien à domicile et faire le choix entre
les différents modes d'intervention*

»»» *Valoriser les métiers
de l'intervention à domicile*

»»» *Défendre des valeurs*



En partenariat avec les associations d'aide à domicile :

ACTID 87, AGEMAD (87), ELISAD (23), A domicile Corrèze (19), CPIS (87), CVAD (23), ADPAD (87), ADPA St Junien (87), AGARDOM (23), ADEC (23), Association d'Aide à Domicile de la Souterraine (23), ADAPAC (19).

Et les organismes de formation et l'OPCA de branche :

FAP 87, IESF, UNIFORMATION

Les Services du maintien à domicile

LES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD)

Ces services assurent au domicile des personnes (ou à partir de leur domicile) des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour **les activités et les actes de la vie quotidienne**.

LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

Ils assurent des actes de soins infirmiers et d'hygiène générale sur prescription médicale aux **personnes âgées de 60 ans et plus** malades ou dépendantes, aux **personnes adultes de moins de 60 ans** présentant un **handicap** et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de **maladies chroniques**.

LES SERVICES D'HOSPITALISATION A DOMICILE (HAD)

L'hospitalisation à domicile est une **structure de soins alternative à l'hospitalisation**. Elle permet d'assurer au domicile du patient des soins médicaux et paramédicaux importants, pour une période limitée mais renouvelable en fonction de l'évolution de son état de santé. Elle a pour finalité **d'éviter ou de raccourcir** une hospitalisation en établissement.

LES SERVICES POLYVALENTS D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE (SPASAD)

Ces services gèrent conjointement des services d'aide à domicile et des services de soins infirmiers à domicile permettant ainsi **d'assurer la continuité entre les soins et l'aide** dans les actes de la vie quotidienne.

Les Modes d'intervention

3 modes d'intervention à domicile



Les personnes à domicile peuvent bénéficier d'une intervention à domicile selon 3 modes :

- ▶ dans un cadre « prestataire »
Le particulier fait appel à un organisme pour recevoir une prestation de service ; l'intervenant à domicile est employé par l'organisme.
- ▶▶ dans un cadre « mandataire »
Le particulier fait appel à un organisme pour une aide dans les démarches administratives, le recrutement et le suivi de l'intervention ; le particulier est l'employeur de l'intervenant à domicile.
- ▶▶▶ selon le « gré à gré »
Le particulier exerce directement sa fonction d'employeur sans faire appel à un organisme extérieur.

Les Métiers du maintien à domicile

QUELQUES EXEMPLES DE MÉTIERS...

En savoir +

www.metiers.santesolidarites.gouv.fr

Sous le terme « aide à domicile » se déclinent différents métiers :

L'AGENT À DOMICILE assure et aide à l'accomplissement des activités domestiques et administratives simples.
Exemple : tâches ménagères.

L'EMPLOYÉ À DOMICILE aide dans les activités quotidiennes, que ce soit des activités domestiques ou administratives, et peut assister les personnes dans la réalisation des actes ordinaires de la vie courante.
Exemple : courses, ménage, repassage et aide dans les démarches administratives.

L'AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE « aide à faire » en stimulant ou « fait à la place » en cas de besoin, et assure une aide et un accompagnement des personnes dans les actes de la vie quotidienne pour préserver son autonomie dans le cadre de son projet de vie, à l'exception de tout acte médical.
Exemple : aide au coucher, au lever, à la toilette, aux repas, entretien du linge, du logement.

▶ **L'ensemble des intervenants à domicile font le lien avec les professionnels intervenant auprès de la personne et de sa famille.**

LE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF) intervient auprès des publics fragilisés, en apportant un soutien éducatif, technique et psychologique par un accompagnement dans les fonctions parentales auprès des familles en lien avec les différents travailleurs sociaux.
Exemple : stimulation dans la réalisation des activités domestiques, accompagnement individuel, relais avec les autres acteurs, aide à l'aménagement du logement.

L'AIDE SOIGNANT, intervenant sous le contrôle de l'infirmier, contribue à la prise en charge d'une personne en identifiant ses besoins, suivant son évolution et en informant le coordinateur des services de soins, en assurant et en participant à des soins d'hygiène, de confort et de soins préventifs visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie.
Exemple : toilette médicalisée, pose de bas de contention.

L'INFIRMIER, au sein des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), réalise des soins de nature technique (prescription médicale), relationnelle et éducative. Il recueille toute observation sur l'état de santé de la personne. Il réalise et/ou supervise la réalisation de soins d'hygiène et d'alimentation, et effectue des activités administratives liées à la gestion de soins. Il se charge d'une partie de la prévention et de l'éducation sanitaire.
Exemple : pose de pansements, préparation des médicaments, pose de matériel pour stomie, insuffisance respiratoire.

LE RESPONSABLE DE SECTEUR, entre l'intervenant à domicile et le directeur, est également l'interface entre l'intervenant et l'usager. Il organise la réponse aux besoins des usagers, encadre une équipe d'intervenants à domicile et évalue la prestation à domicile à partir des plans d'aide définis par les financeurs.
Exemple : suivi de la mise en œuvre du plan d'aide au regard des besoins, encadrement de personnels, planification des interventions, veille des évolutions des besoins des personnes.

LE COORDINATEUR DE SERVICE DE SOINS, travaillant au sein de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), il assure la responsabilité et l'organisation du service de soins (évaluation de la situation, diagnostic infirmier, plan d'aide personnalisé), l'encadrement de l'équipe d'intervenants, les relations avec la famille et les partenaires locaux, la gestion administrative et financière, le développement de la formation des intervenants.
Exemple : évaluation des besoins, suivi des plans d'aide et de soins et leurs évaluations, planification des interventions, participation aux recrutements des aides-soignants.

LE DIRECTEUR DE STRUCTURE, à la tête d'une structure assurant des services d'aide ou de soins à domicile, a pour mission de définir et de gérer l'intervention sociale, de conduire le projet de la structure, d'assurer le management des ressources humaines, la gestion financière, technique et logistique. Il représente la structure auprès des partenaires, au sein de différents réseaux.
Exemple : organisation du service, gestion du personnel, représentation externe, gestion du budget.